

Cfdt:

FEP

## Hors classe, classe exceptionnelle

# Cela ne va pas !

### Ce qui devrait s'appliquer pour la hors classe

- ▶ Modalités identiques public-privé.
- ▶ Prise en compte des rendez-vous de carrière et de barèmes spécifiques à l'accord PPCR (en prenant en compte l'ancienneté).
- ▶ Candidature automatique sur « i-professionnel ».

### Ce que nous constatons

- Modalités différentes de celles de l'enseignement public.
- Candidature papier à effectuer.
- Utilisation des critères d'avant PPCR (valorisation des diplômes, etc).

### Ce qui devrait s'appliquer pour la classe exceptionnelle

- ▶ Fonction reconnue pour le vivier des fonctions « enseigner en BTS, CPGE ».

- Temps plein en BTS, CPGE exigé !

### Ce qui devrait s'appliquer pour les rendez-vous carrière

- ▶ Le chef d'établissement évalue l'enseignant dans l'établissement, l'inspecteur évalue l'enseignant dans une classe. Ils confrontent leurs observations et rédigent une conclusion que l'intéressé peut amender.

- Des pratiques et des grilles d'évaluation « maison ».

**Dans les deux premiers cas, des campagnes de promotion avec plusieurs mois de retard par rapport aux collègues du public !**

La Fep a interpellé le ministre de l'Education nationale sur cette situation inacceptable car préjudiciable.

Les agents de droit public exerçant dans l'enseignement privé vaudraient-ils moins que leurs collègues exerçant dans l'enseignement public ?

Voir sur <https://www.fep.cfdt.fr> le courrier adressé au Ministre.

FORMATION ET  
ENSEIGNEMENT  
PRIVÉS

[www.fep.cfdt.fr](http://www.fep.cfdt.fr)



**S'ABONNER A LA  
NEWSLETTER DU SITE  
FEP**

NEWSLETTER

S'abonner à la newsletter :

VOTRE ADRESSE E-MAIL